

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

2026-16

L'an deux mil vingt-six le 05 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VANSTEENKISTE Philippe, Maire

Présents : MM., BENHAÏM Françoise, BOGEY Serge, CARRIER Pierre, GEORGE Fabien, GIORGIO Fabrizio, GROSJEAN Laurent, LAMOUILLE Cécile, PAULUS-CHRETEN Rachel, PETRASZKO Catherine, VAUDAUX-RUTH Catherine, VILLALON Michelle, VINIT Pascale

Pouvoirs : BENEY Lionnel a donné pouvoir à GEORGE Fabien, CLAUDE Benoit a donné pouvoir à VANSTEENKISTE Philippe, FOURNIAL Delphine a donné pouvoir à VINIT Pascale, GOULARD Charles a donné pouvoir à LAMOUILLE Cécile, PERISSOUD Jessica a donné pouvoir à VILLALON Michelle, PORCHERON Jean-Marc a donné pouvoir à GROSJEAN Laurent

Secrétaire de séance : PAULUS-CHRETIEN Rachel

Quorum : 10

Le Maire propose au Conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

2.10 Adhésion au dispositif d'Achats Publics Mutualisés du SYANE

2.11 ABC des espèces : Atlas de la Biodiversité Communale

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du procès-verbal du 07/05/2026

2 – Délibérations

2.1 Elections Sénatoriales du 27/09/2026 : Désignation des Délégués Titulaires et Suppléants

2.2 Composition comité culture

2.3 Suppression et création d'emploi

2.4 Création de deux postes d'adjoints d'animation temps complet

2.5 Création de deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet

2.6 Création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet

2.7 Emprunt pour acquisition du terrain « Les Bruchets »

2.8 Décision modificative n°1 – Budget principal

2.9 Demandes de subventions pour la MSP

2.10 Adhésion au dispositif d'Achats Publics Mutualisés du SYANE

2.11 ABC des espèces : Atlas de la Biodiversité Communale

3 – Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 07/05/2026

Le procès-verbal de la séance du 07 mai 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2.1 Elections Sénatoriales du 27/09/2026 : Désignation des Délégués Titulaires et Suppléants

Le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune pour les élections sénatoriales.

Après constitution du bureau électoral et déroulement du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 19

- Nombre de votants : 19
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

La liste « Ensemble, Bien vivre à Cusy » a obtenu 19 voix.

Sont proclamés élus

Délégués titulaires :

- Philippe VANSTEENKISTE
- Françoise BENAÏM
- Fabien GEORGE
- Pascale VINIT
- Benoît CLAUDE

Délégués suppléants :

- Catherine PETRASZKO
- Lionel BENEY
- Michelle VILLALON

2.2 Composition comité culture

Le Conseil municipal rappelle le cadre juridique des comités consultatifs prévus aux articles L.2143-2 et suivants du CGCT, permettant d'associer les citoyens à la vie locale sur tout sujet d'intérêt communal.

Dans ce cadre, et sur proposition du Maire, il est décidé la création d'un comité consultatif thématique « Culture », ayant pour objectif de favoriser la participation citoyenne et l'implication des habitants et acteurs locaux dans les projets de la commune.

Ce comité sera composé d'un élu président désigné par le Maire, de plusieurs élus selon les besoins, ainsi que de citoyens résidant ou exerçant une activité sur la commune. Sa composition est fixée à un maximum de 15 membres.

Le Conseil municipal approuve la désignation des membres suivants :

- Pascale VINIT (présidente)
- Véronique MUNOZ
- Christine MATHIEZ
- Emmanuel GAUDRY
- Valérie CLAUDE
- Muriel PERCEAU
- Madeleine VINARD
- Cécile KELLER
- Marie-Christine BRUNIER
- Annie ZERMATTEN
- Silvia ALA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création du comité consultatif « Culture » et la désignation des membres ci-dessus.

2.3 Suppression et création d'emploi

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les emplois de la collectivité.

Compte tenu du changement de grade d'un agent, il est proposé la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires) au service administratif et la création concomitante d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires), à compter du 16 novembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et modifie le tableau des emplois en conséquence, avec la transformation du poste d'agent d'accueil du grade d'adjoint administratif vers celui d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents (1 abstention).

2.4 Création de deux postes d'adjoints d'animation temps complet

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.313-1 et L.332-23 du Code général de la fonction publique ainsi qu'au décret n°88-145 du 15 février 1988, il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et de recourir, le cas échéant, à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant les besoins liés à l'animation du centre de loisirs (vacances scolaires et mercredis), de la pause méridienne et de la garderie du soir, il est proposé la création de deux emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps complet, relevant de la catégorie C.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels recrutés pour une durée déterminée de 12 mois, du 31 août 2026 au 30 août 2027 inclus. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil municipal approuve la création de ces deux emplois non permanents et l'inscription des crédits correspondants au budget.

2.5 Création de deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.313-1 et L.332-23 du Code général de la fonction publique ainsi qu'au décret n°88-145 du 15 février 1988, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et que des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant les besoins liés à l'animation du centre de loisirs durant les petites vacances scolaires (3 semaines), il est proposé la création de deux emplois non permanents d'adjoints d'animation, relevant de la catégorie C, à temps non complet.

Les quotités de travail sont fixées à 9,12/35ème pour un poste et 9,23/35ème pour le second. Les agents seront recrutés en contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois, du 31 août 2026 au 30 août 2027 inclus. La rémunération sera établie sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil municipal approuve la création de ces deux emplois non permanents et l'inscription des crédits correspondants au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.6 Création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.313-1 et L.332-23 du Code général de la fonction publique ainsi qu'au décret n°88-145 du 15 février 1988, les emplois de la collectivité

sont créés par l'organe délibérant et que des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant les besoins liés au service de restauration scolaire, à l'entretien des locaux du restaurant scolaire et à la vaisselle occasionnelle, il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agents de service relevant du grade d'adjoint technique, à temps non complet.

Les quotités de travail sont fixées à 19,07/35ème pour un poste et 18,30/35ème pour le second. Les agents seront recrutés en contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois, du 31 août 2026 au 30 août 2027 inclus. La rémunération sera établie sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Le Conseil municipal approuve la création de ces deux emplois non permanents et l'inscription des crédits correspondants au budget.

La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).

2.7 Emprunt pour acquisition du terrain « Les Bruchets »

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de financement relatif à l'acquisition d'un terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 000 000 €, dans le cadre du dispositif GAIA Court Terme.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- durée d'amortissement de 15 ans avec un différé d'amortissement de 14 ans,
- périodicité trimestrielle,
- index Livret A,
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0,6 %,
- une révisabilité du taux à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt

Les conditions prévoient notamment une révisabilité du taux à chaque échéance, une indemnité en cas de remboursement anticipé, ainsi qu'une commission d'instruction de 0,06 %

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toute demande de réalisation de fonds nécessaire à l'exécution de cette opération.

La délibération est adoptée à la majorité (4 abstentions).

2.8 Décision modificative n° 1-2026 Budget Principal

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réaliser le mouvement de crédits suivant dans le budget principal 2026 :

Section Investissement Dépenses chapitre 21

C/2111 – Immobilisations corporelles Terrains nus	+ 1 132 194.00 €
---	------------------

Section Investissement Recettes chapitre 16

C/1641 – Emprunts en euros	+ 1 132 194.00 €
----------------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions), accepte les virements ci-dessus.

2.9 Demande de subvention au titre du Fonds de Modernisation et d'Investissement en Santé (FMIS) 2026 – Soutien à l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles dans le cadre du Plan 4 000 MSP

La Première Adjointe présente au Conseil municipal le projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sur le territoire communal, visant à renforcer l'offre de soins de proximité, améliorer l'accès aux soins et favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé.

Ce projet, estimé à 500 000 € HT, est éligible au Fonds de Modernisation et d'Investissement en Santé (FMIS) dans le cadre du Plan 4 000 MSP.

Le plan de financement prévisionnel comprend une subvention FMIS estimée à 45 000 € et un autofinancement communal de 45 000 €.

Le Conseil municipal approuve le projet et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé au titre du FMIS 2026, à solliciter le financement au taux maximal, ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'instruction et au versement de la subvention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.10 Adhésion au dispositif Achat Publics Mutualisés du Syane

Le Conseil Municipal est informé de la mise en place par le Syane d'un dispositif d'Achats Publics Mutualisés destiné à accompagner les collectivités de Haute-Savoie dans leurs politiques de transition énergétique et numérique, via une centrale d'achat et certains marchés de la CANUT.

Ce dispositif permet l'accès à des marchés publics de travaux, services et fournitures dans les domaines de l'énergie et du numérique, ainsi qu'à des achats groupés (électricité, gaz et services numériques). Il vise à mutualiser les achats afin de générer des économies, sécuriser les procédures et mettre à disposition des outils techniques et juridiques.

L'adhésion emporte adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'à des marchés de la CANUT sélectionnés pour les adhérents. L'acheteur conserve toutefois l'autonomie dans l'exécution des marchés (expression des besoins, commandes, réception et paiement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif « Achats Publics Mutualisés », accepte les conditions générales et particulières applicables, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

2.11 Candidature « Atlas de la Biodiversité Communale » du Parc naturel régional du Massif des Bauges à la campagne de financement 2025 de l'Office Français de la Biodiversité

Le Conseil municipal a approuvé le principe porter une candidature en lien avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges dans le cadre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » de l'Office Français de la Biodiversité. Cette démarche vise à améliorer la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité locale, tout en

fournissant aux collectivités un outil d'aide à la décision pour leurs projets d'aménagement et de gestion du territoire. Le Maire est mandaté pour signer les documents nécessaires et solliciter les financements correspondants. La délibération a été adoptée à la majorité (14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions).

Le projet reste soumis à la validation d'un plan de financement.

3 - Questions diverses

- **Recensement INSEE 2027**

La commune devra organiser le recensement de la population en 2027, avec recrutement de personnel spécifique à sa charge.

- **Zone des Bruchets – arbres à risque**

Un diagnostic des arbres situés en zone humide a été réalisé. Certains présentent un risque pour les habitations en raison de racines déstabilisées. Une intervention d'abattage sera proposée lors d'un prochain conseil.

- **Parc Cour Vert école maternelle (SIPRES / PNR des Bauges)**

Engagement de l'école maternelle dans le dispositif « Parc cour vert », déjà mis en place pour l'école élémentaire. Action portée par le Parc naturel régional des Bauges, visant à favoriser les aménagements pédagogiques en lien avec la nature.

- **Projet éducatif de territoire (PEDT)**

Poursuite du travail de concertation entre élus, écoles, associations de parents d'élèves et aide aux devoirs. Un bilan et de nouvelles orientations seront présentés en octobre.

- **Organisation de la « Cusy'hard »**

Événement sportif prévu le dimanche 07 juin 2026 avec environ 700 participants. Mobilisation de bénévoles et impact sur la circulation à prévoir.

- **Commission sociale / CCAS**

- Rencontre parents-enfants (CCAS)

Organisation d'une matinée conviviale avec médiation animale et pique-nique partagé, ouverte aux familles.

- Colis et repas de fin d'année (CCAS)

Les préparatifs sont en cours, avec définition du thème du repas et du contenu du colis.

- **Université des maires – informations diverses**

- **Présentation de formations accessibles aux élus via le DIF élus (enveloppe d'environ 400 € par an, cumulable).**

- **Échanges sur les conflits d'intérêts et les conventions avec les associations.**

- **Travaux en cours – voirie et enrobés**

Les travaux de voirie avancent conformément au planning. La pose des bordures est en cours de finalisation, malgré des conditions météorologiques défavorables. Le goudronnage et les finitions sont prévus dans les prochains jours, avec une livraison estimée sous environ quinze jours.

Une communication spécifique sera mise en place auprès des commerçants et des riverains (affichage et information préalable). Les interventions de rabotage et de mise à niveau sont prévues en journée, et la pose des enrobés finaux de nuit, sous réserve des

conditions météorologiques. Une information préalable sera diffusée, notamment en raison des nuisances sonores possibles.

- **Chaufferie communale – étude et évolution du projet**

Présentation de l'avancement des études concernant le renouvellement de la chaufferie communale. Deux scénarios de localisation et d'évolution ont été étudiés. Les simulations économiques montrent que la rénovation de l'installation existante, avec intégration progressive des futurs besoins liés à l'OAP des Bruchets, permettrait un coût de chaleur plus avantageux pour les usagers.

Le scénario retenu privilégie une solution évolutive en deux phases, avec maintien du site actuel et possibilité d'extension ultérieure.

Une réflexion est également engagée sur une gestion en régie via le SYANE, incluant potentiellement l'exploitation et la maintenance, afin de sécuriser l'installation et d'en réduire les coûts d'entretien à court terme.

- **Gestion des déchets – points d'apport volontaire**

Une étude est en cours avec le Grand Annecy afin d'optimiser les points d'apport volontaire sur la commune.

L'objectif est de renforcer les capacités de collecte, d'adapter les emplacements et de réduire les débordements observés sur certains sites. Une phase test avec conteneurs aériens pourrait précéder l'installation éventuelle de conteneurs enterrés.

La suppression progressive des bacs roulants sur certains secteurs est également envisagée afin d'améliorer la propreté des espaces publics.

- **Chaufferies scolaires – études complémentaires**

Des études sont en cours concernant le remplacement ou l'amélioration des systèmes de chauffage des écoles, notamment par des solutions biomasse ou granulés. Les résultats seront présentés ultérieurement.

- **Urbanisme**

- Consommation foncière et SCOTT

Une rencontre est prévue avec les services compétents afin d'obtenir une analyse de la consommation foncière de la commune dans le cadre du SCOT. Les éléments seront transmis ultérieurement au conseil.

- Dossiers d'urbanisme (déclarations préalables et autorisations)

Plusieurs déclarations préalables ont été instruites depuis le dernier conseil, notamment pour des travaux de façade, extensions, piscines, installations photovoltaïques et aménagements divers. Une part importante concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur des habitations privées et bâtiments professionnels.

- **CMJ – réunion et organisation**

Une réunion de la Commission Municipale Jeunes est en préparation, avec rencontres des anciens membres et organisation d'échanges en mairie.

- **Tour de France – informations**

Le projet d'accueil du Tour de France est en réflexion. Une communication spécifique et des propositions d'aménagement du village seront étudiées ultérieurement. Une éventuelle participation financière ou animation avait été évoquée.

- **Projet « Université communale / cycle eau »**

Un projet de sensibilisation et de conférences sur la thématique de l'eau a été présenté. Une réunion publique récente a rencontré une forte participation et un intérêt du public.

- **Projet « Îlot fraîcheur »**

Le projet d'aménagement de l'îlot central est en cours de réflexion. Des points réglementaires et hydrologiques restent à approfondir avant poursuite des études.

- **Communication communale**

Le travail de refonte de la communication communale est en cours (site internet, réseaux sociaux, presse locale). Une nouvelle stratégie de communication sera proposée lors d'un prochain conseil, incluant différents supports et outils.

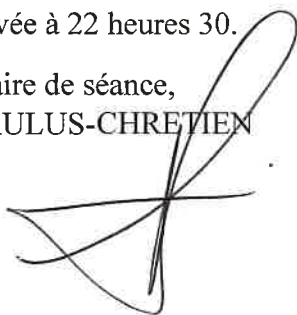
- **Demande relative aux cloches de l'église**

Lecture d'un courrier demandant l'arrêt des cloches de nuit durant la période estivale, en raison de nuisances pour les campeurs.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande (maintien du fonctionnement actuel des cloches).

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Rachel PAULUS-CHRETIEN



Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE

